

# Information destinée aux établissements qui accueillent nos candidats au stage

### **CERTIFICAT D'APTITUDES PEDAGOGIQUES**



#### Quelques généralités

La section délivrant le « Certificat d'aptitudes pédagogiques » forme des enseignants qui exerceront des fonctions de professeurs de cours généraux, cours spéciaux, cours techniques ou pratiques professionnelles dans l'enseignement secondaire.

Ce certificat est nécessaire aux candidats enseignants possédant un titre de base et l'expérience utile.

La section est constituée d'unités d'enseignement organisées et sanctionnées par des attestations de réussite à capitaliser pour pouvoir présenter l'ultime épreuve de la section, «l'Epreuve intégrée ». La formation comprend également, un stage d'immersion professionnelle (20 périodes) et des activités professionnelles de formation (80 périodes).

L'épreuve intégrée prend la forme d'un travail de fin d'études (TFE) et permet à un jury de vérifier si l'étudiant maîtrise les acquis d'apprentissage des quatre unités déterminantes de la section : « Atelier d'expression française orientée vers l'enseignement (100 périodes), « Didactique des sciences et techniques et de la santé (60 périodes) » ou « Didactique des sciences humaines et sociales (60 périodes) », « Usages éducatifs des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (40 périodes) » et « Activités professionnelles de formation (80 périodes) ».

## L'organigramme en fin du présent document vous est donné à titre informatif.

Pour les différentes périodes de stage, nous sollicitons les établissements d'enseignement pour permettre à nos étudiants de réaliser leurs activités de terrain.

Nous adressons déjà nos remerciements les plus vifs aux Directeurs et Professeurs qui accepteront d'accueillir nos candidats au CAP.

## Finalités particulières de la section délivrant le : « Certificat d'aptitudes pédagogiques »

#### Cette section vise à permettre à l'étudiant :

- ♦ d'obtenir le Certificat d'Aptitudes Pédagogiques, visé à l'article 51 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, répondant aux exigences du Décret du 11/04/2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française;
- d'acquérir les savoirs, aptitudes et compétences relatifs à la profession d'enseignant, pour les différents niveaux et types d'enseignement, à l'exclusion de l'enseignement supérieur, auxquels il peut avoir accès. Plus particulièrement, elle vise à rendre l'étudiant capable, dans le respect des cadres légaux, éthiques et déontologiques:
  - ♦ d'agir en professionnel autonome, responsable et réflexif par ses compétences pédagogiques, didactiques, relationnelles, communicationnelles et sociales, en se souciant de l'actualisation de celles-ci :
  - ♦ de développer une pratique professionnelle multi et inter disciplinaire lui permettant de prendre en compte les différentes dimensions qui peuvent intervenir dans les situations liées à ses activités professionnelles;
  - de concevoir, conduire, réguler et d'évaluer des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage;
  - de gérer des groupes-classe hétérogènes et de varier, différencier, voire d'individualiser son approche didactique pour une meilleure adaptation aux publics d'apprenants (âges, disciplines à enseigner, filières et besoins spécifiques et/ou handicaps de certains apprenants) en vue de créer un climat positif pour les apprentissages et propice au développement de la confiance en soi et à la participation de chaque apprenant;
  - ♦ de mettre en œuvre un langage oral et écrit et une communication verbale et non verbale corrects et adéquats dans les divers contextes liés à la profession ;
  - d'enrichir ses compétences et sa pratique professionnelle par une démarche réflexive, le suivi de formations continues et le travail en équipe au sein des établissements, dans une perspective d'efficacité et d'équité;
  - ♦ de travailler en équipe intra-scolaire et d'entretenir, en lien avec la direction, des relations de partenariat avec, notamment, des familles et des institutions ;
  - ◆ d'analyser des situations/problématiques professionnelles et leur contexte afin de mettre en place des actions pertinentes en référence à des savoirs et selon les fondements d'une démarche scientifique.

#### Stage d'immersion professionnelle

#### Finalités particulières de l'unité d'enseignement

Dans une ou plusieurs disciplines, l'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle :

- de se familiariser aux spécificités du travail de l'enseignant, en particulier aux activités d'enseignement;
- de construire son identité professionnelle par l'observation et la participation, en co-intervention avec des professionnels, à des activités d'enseignement qui relèvent de l'exercice de la fonction enseignante dans différents niveaux et types de l'enseignement à l'exception de l'enseignement supérieur;
- de confronter les réalités du terrain professionnel à sa représentation de la fonction.

#### Acquis d'apprentissage

#### Pour atteindre le seuil de réussite,

dans une ou plusieurs discipline(s),

pour un ou (différents) niveau(x) et type(s) d'enseignement à l'exclusion de l'enseignement supérieur,

dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, au travers d'un rapport écrit, en observant les règles d'usage de la langue française,

#### l'étudiant sera capable :

- de relever et décrire des éléments significatifs :
  - du fonctionnement d'une institution scolaire,
  - du travail préparatoire de l'enseignant,
  - des caractéristiques des apprenants,
  - des méthodologies utilisées pour atteindre les acquis d'apprentissage;
- d'identifier des points forts et des moments critiques de séquences didactiques données ou observées et de motiver ses choix ;
- d'identifier des compétences nécessaires pour exercer le métier;
- d'expliciter en quoi ses observations ou pratiques de terrain ont influencé sa représentation du métier d'enseignant.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

#### Attentes de l'IPEPS de Wallonie picarde quant aux établissements d'accueil

D'une façon générale, le stagiaire est convié à participer à tout ce qui constitue la vie d'un établissement scolaire.

Il est souhaitable d'orienter le stagiaire vers des titulaires de cours qui ont quelques années d'expérience et qui accepteront des moments d'échanges...afin d'aider le stagiaire.

Ces tuteurs seront toujours en possession d'un titre pédagogique.

#### Modalités du stage

- O Le stagiaire dispose d'un an maximum pour effectuer ce premier stage et ce durant la première année si sa formation est de deux années.
- o Il doit effectuer 20 périodes de stage d'immersion.
- O L'étudiant peut être amené à observer différentes disciplines. Il lui est vivement conseillé d'accompagner deux groupes de classe.
- O Le stage peut être effectué dans l'enseignement secondaire (ordinaire ou spécialisé), dans l'enseignement secondaire de promotion sociale secondaire pour une partie. Il est conseillé de varier les types d'enseignement.
- O Toute absence devra être signalée au préalable et justifiée par un motif valable.
- o La grille horaire complété sera paraphée par le Directeur (ou son représentant) de l'établissement qui accueille le stagiaire pour faire la preuve des périodes de stage effectivement réalisées.



